

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant GARDERIE LA RIVIÈRE	Numéro de permis 2008598	Date d'inspection Le 26 janvier 2021	
Nom de l'établissement Garderie La Rivière		Numéro de téléphone (506) 727-1916	
Adresse 1050 350 Route Landry Office NB E8P 2K9			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Carole Savoie		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

- Lors de ma visite le ratio est respecté.
- La garderie suit les normes établies par le ministère de la Santé publique et le ministère de l'Éducation et du développement de la petite enfance se retrouvant dans la Phase de rétablissement des garderies pour la Covid-19.
- Après vérification les dossiers des membres du personnel sont complets
- Au moins 50 % des éducateurs sont titulaires d'un certificat en éducation à la petite enfance d'un an ou posséder une formation équivalente selon le ministre.
- L'administrateur est titulaire d'un certificat en éducation à la petite enfance d'un an ou posséder une formation équivalente selon le ministre.
- L'aire de repos est conforme à la loi et le règlement sur les services à la petite enfance.

original signé par
Carole Savoie

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 26 janvier 2021

Date

original signé par
Annie Lebreton

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 26 janvier 2021

Date